# Cahier des charges pour l'affiche « ce mardi c'est permis » + concours photo du CDI

#### Contexte :

Chaque année, le dernier mardi du mois de novembre, a lieu « ce mardi, c'est permis !», évènement national des bibliothèques d'IUT.

Cette journée vise à présenter les CDI / BU sous un autre jour et à inciter les personnes qui ne viennent pas à le faire. En 2023, ça sera le 28 novembre.

Cette journée, il est possible de parler à voix haute, de manger, de téléphoner... de faire ce qui n'est généralement pas autorisé dans le règlement intérieur.

Une collation sera offerte à cette occasion ainsi que des animations comme un karaoké, de la musique...

Seules les bibliothèques qui adhérent à l'ABIUT (association des bibliothèques d'IUT) organisent cette manifestation.

## Objectif:

Le but de cette campagne est de faire connaître l'existence de « ce mardi, c'est permis !» afin que le public puisse participer aux animations prévues et susciter l'envie de venir au CDI à d'autres moments de l'année.

### • Périmètre :

La campagne de communication doit s'adresser aux publics des 2 sites de l'IUT : (étudiants, enseignants, personnels administratifs et techniques...).

## Campagne :

La campagne de communication se déclinera en 3 formats différents, avec la reprise du même visuel.

Le slogan « ce mardi, c'est permis! » devra figurer sur les affiches.

- Une AFFICHE <u>générique</u>, apposée dans les lieux de passage et les endroits stratégiques (comme la caféteria ou près des emplois du temps...) informant de la date de l'animation, les heures, l'année de l'édition.
- Une AFFICHE <u>personnalisable</u> par site avec le programme de la journée : ce qui est proposé comme animations et les heures.
  Pour cela, le visuel sera le même que pour l'affiche précédente mais avec un cadre blanc pour inscrire le programme.
- Une AFFICHE pour le concours photo qui débute le jour de CMCP et jusque mi-décembre.
  - Faire figurer le thème « instagram ta bibliothèque d'IUT.

Mettre un QRcode qui pointe vers le compte instagram de l'ABIUT, lieu de dépôt des photos des participants au concours

Reprise du visuel des affiches précédentes avec, en plus, le thème du concours photo, les lots à gagner, les dates pour participer, l'adresse où envoyer sa photo.

Le visuel retenu devra être déclinable dans différents formats :

- Marque-pages : format 5 \* 24 cm, comprenant les coordonnées du CDI\* et une partie « retour le... »
- Des flyers qui pourront être distribués les jours précédents CMCP
- Format carré pour déposer sur l'insta du CDI (cdi iutnantes)
- Format A4 pour mettre sur les écrans dynamiques des 2 IUT

Les affiches doivent être <u>modifiables</u> puisqu'elles ne seront utilisées qu'en 2024 (modification pour la date, pour le programme, pour le thème du concours photo...).

L'affiche est libre dans son contenu et sa présentation, sous réserve qu'elle attire l'œil, donne envie de participer à « ce mardi c'est permis » et que le logo de l'ABIUT y figure.

Je déposerai le logo sur madoc.



Si des photographies ou des images sont utilisées, elles devront être libres de droits.

\*Centre de documentation 3 rue du Maréchal Joffre BP 34103 44041 NANTES cedex 1 Tél: 02 40 30 60 04 / 38

documentation.iutna@univ-nantes.fr

Centre de documentation 2 av. du professeur J. Rouxel BP 539 -44475 CARQUEFOU Cedex 02 28 09 20 79 / 21 83 documentation.iutna@univ-nantes.fr